



Arras, le 20 septembre 2019

Signature de la convention ville d'Art et d'Histoire entre l'Etat et la ville de Calais

Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais, signe, ce jour, avec Natacha BOUCHART, Maire de Calais, la convention d'objectifs 2019-2029, suite à l'attribution du label « ville d'art et d'histoire » à la Ville de Calais par le ministère de la Culture.

Mis en place depuis 1985, ce label permet de reconnaître les collectivités territoriales qui développent un projet cohérent de sensibilisation et de valorisation de leur architecture et de leur patrimoine ainsi que la promotion de la qualité architecturale urbaine et paysagère.

CALAIS, 196ème ville labellisée en France et 16ème dans les Hauts-de-France, a inscrit son projet à l'échelle de ville, tout en précisant les axes de travail collaboratif à l'échelle de l'agglomération (archéologie, éducation artistique et culturelle, tourisme...).

Fabien SUDRY se félicite que ce projet permette de porter un nouveau regard sur la ville et d'en révéler la richesse patrimoniale, urbaine et architecturale. Ce dispositif s'articulera de manière complémentaire avec les dynamiques déjà initiées par les acteurs publics à travers le contrat de ville et le contrat local d'éducation artistique.

Une équipe dédiée et qualifiée de trois personnes mettra en place cette politique ambitieuse qui sera soutenue techniquement et financièrement par l'État, notamment en finançant le poste de chef de projet pendant deux ans à hauteur de 50 %.

L'État financera également les actions définies conjointement à hauteur de 30 % pendant 5 ans. En outre, la mise en place d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine pourra également être financé par l'État.